



# 12<sup>ème</sup> Rallye Régional V.H.C. PEA des Vallées

Vendredi 23 et Samedi 24 Août 2024

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques Rallye V.H.C.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement .....	<b>Lundi 10 juillet 2024</b>
Ouverture des engagements : .....	<b>Lundi 10 juillet 2024</b>
Clôture des engagements : .....	<b>Lundi 12 août 2024</b>
Le road-book est à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances le 18 août.	
<b>Dates et heures des reconnaissances :</b> .....	<b>Dimanche 18 août 2024 de 10h à 19h</b> <b>et Vendredi 23 août 2024 de 9h à 17h</b>
<b>Vérifications administratives :</b> Palais des Congrès de Remiremont	<b>de 14h30 à 20h30 le vendredi 23 août 2024</b>
<b>Vérifications techniques :</b> Champ de Mars de Remiremont	<b>de 14h45 à 20h45 le vendredi 23 août 2024</b>
<b>Mise en parc fermé gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique.</b>	
<b>1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :</b> Home Vert du Palais des Congrès	<b>à 19h30 le vendredi 23 août 2024</b>
<b>Publication des équipages admis au départ :</b> Palais des Congrès .....	<b>à 21h00 le vendredi 23 août 2024</b>
<b>Publication des heures et ordres de départ :</b> Palais des Congrès .....	<b>à 21h00 le vendredi 23 août 2024</b>
<b>Départ :</b> du Champ de Mars de Remiremont du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC .....	<b>à 08h00 le samedi 24 août 2024</b>
<b>Publication des résultats partiels :</b> Palais des Congrès – Champ de Mars .....	<b>le samedi 24 août 2024</b>
<b>Arrivée :</b> au Champ de Mars Remiremont du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC .....	<b>à 16h59 le samedi 24 août 2024</b>
<b>Vérifications finales :</b> Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont .....	<b>le samedi 24 août 2024</b>
<b>Publication des résultats du rallye :</b> au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	<b>le samedi 24 août 2024.</b>
<b>Remise des prix :</b> au Palais des Congrès 1 <sup>er</sup> étage restaurant	<b>à 20h30 le samedi 24 août 2024</b>

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 23 et samedi 24 août 2024 le 12<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC PEA des Vallées en qualité d'organisateur administratif et technique et en doublure du 39<sup>ème</sup> rallye des Vallées et le 11<sup>ème</sup> rallye VHRS des Vallées avec le concours des municipalités de Remiremont et Saint-Nabord.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Auto le 29/04/2024 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 325 en date du 29/04/2024.**

#### Comité d'Organisation

Président : Jean-Michel MARTIN .....Licence n° 27433/0313

Membres : Tous les membres du Comité Directeur de l'ASA des Vallées.

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées - Espace Saint Romaric - 5 place du Batardeau - BP 40082 88200 REMIREMONT

Tél : 03.29.62.26.33. Mail : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr)

Tél : 06.09.25.53.60. Mail : [jm-martin88@wanadoo.fr](mailto:jm-martin88@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye : ..... Palais des Congrès de Remiremont.

#### Organisateur technique

Nom : ASA des Vallées

Adresse : 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### ARTICLE 1.1P. OFFICIELS

Idem du 39<sup>ème</sup> Rallye des Vallées

Président du Collège des CS :	Claude	CONDAMIN	(licence : 122813/0314)
Directeur de Course VHC :	Daniel	BLANQUIN	(licence : 1941/0308)
Commissaire Technique Responsable :	Hervé	CUNY	(licence : 32801/0304)
Chargés des relations avec les concurrents :	Jocelyne	ANGELMANN	(licence : 233639/0302)
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 12<sup>ème</sup> rallye Régional VHC PEA des Vallées compte pour la coupe de France des rallyes VHC **coefficient 1**, le Championnat de la Ligue Grand Est et le Challenge interne de l'ASA des Vallées.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par **mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 23 août 2024 de 14h30 à 20h30, vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

**Les vérifications finales** seront effectuées : au garage des Grands Moulins Auto Renault  
Parc économique des Grands Moulins 88200 SAINT-ETIENNE-les-REMIREMONT.  
Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **12ème Rallye Régional VHC PEA des Vallées** doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **12 août 2024 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées). La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

(Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

ASA des Vallées  
5 Place Batardeau  
BP40082  
88203 REMIREMONT



06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33



[asadesvallees@wanadoo.fr](mailto:asadesvallees@wanadoo.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **120** voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **295 € + 5€ \* = 300€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **595 € + 5€ \* = 600€**
- Licenciés ASA et Ecurie organisatrices : (pilote et copilote) : **275 € + 5€ \* = 280€**
- 1 licencié ASA et Ecurie organisatrices : (pilote ou copilote) : **285 € + 5€ \* = 290€**

**\* 5 € pour le challenge commissaires de la ligue Grand est du sport Auto.**

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé. La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa des Vallées : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr) au plus tard le **24 août 2024**.

**En cas de non présentation : Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.**

### **3.3.P ORDRE DE DEPART**

**Conforme aux règles spécifiques rallye VHC. (page 1 »Coupe de France VHC 2024).**

## **ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS**

**Conforme au règlement standard FFSA et règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

**Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.**

### **4.3P. ASSISTANCE**

**Conforme au règlement standard FFSA.**

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

**Remorques sur le Parking le Cuisinier fléché.**

#### **4.3.2.1P. PARC D'ASSISTANCE**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200€ sera appliquée, pour chaque infraction constatée.**

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE**

**Conforme au règlement standard FFSA et règlement spécifique rallye VHC.**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITE et INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

**Conforme au règlement standard FFSA et règlement spécifique rallye VHC.**

Le 12<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vallées VHC représente un parcours de 140,55 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 **épreuve spéciale à parcourir 3 fois** et d'une longueur totale de 39,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES n° 1 – 2 – 3 « Mailleronfaing » de 13,2km

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximum.

#### 6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances auront lieu le :

**Dimanche 18 août 2024 de 10h à 19h et vendredi 23 août 2024 de 9h à 17h.**

### ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE

**Conforme au règlement standard FFSA et règles spécifiques rallye VHC.**

#### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dit : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le : Dimanche 18 août 2024 de 10h à 19h au Bar du Champ de Mars (Chez Ornella) à Remiremont et vendredi 23 août de 9h00 à 17h00 au Palais des Congrès.

### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

**Conforme aux prescriptions générales FFSA.**

**8.2P** Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations Concurrents, accompagné d'un montant de 700€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC**

### ARTICLE 10P. PRIX

**Conforme au règlement standard FFSA.**

#### 10.1. Remise des prix

Des coupes seront remises en fonction du nombre de partants.

Classement Général :	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>
	Si plus de 2 partants	Si plus de 5 partants
Groupe 1.2.3.4/5	100€	50€
Groupe N-A-B VHC J	100€	50€
Groupe Classic	100€	50€

La remise des prix se déroulera : Le samedi 24 août à 20h30 au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage, Remiremont.